

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 10

Artikel: La potabilité de l'eau
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188170>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sujet de l'assistance des pauvres. Ce n'est qu'en 1871 qu'elle fut dissoute et réunie à la commune de Ste-Croix.

C'est à ces diverses institutions que presque toutes nos communes doivent la possession de fonds particuliers destinés à l'assistance des pauvres. Ces fonds ont des sources très diverses : dons des seigneurs à l'origine des communes ; biens des couvents et confréries ; collectes, produits d'amendes, etc. Enfin, plusieurs communes reçurent à cet effet, du gouvernement de Berne, des dons ou des prêts sans intérêt.

Lorsqu'un pauvre avait plusieurs bourgeoisies, celle de son domicile était seule tenue de l'assister. Cette disposition, qui subsiste encore dans le canton de Berne, fut abrogée pour le Pays de Vaud en 1788.

Si les communes avaient des devoirs à remplir envers leurs pauvres, elles jouissaient d'une autorité très étendue sur la personne de ceux-ci. Elles pouvaient faire subir des châtimens corporels aux paresseux, ou les envoyer à l'établissement pénitentiaire de Berne. Leur droit de se faire rembourser les secours par l'assisté ou ses successeurs, allait jusqu'à pouvoir retenir la succession ou les droits de succession de l'assisté ou de sa famille.

Nous verrons peut-être, dans un prochain article, ce qui a été fait dans ce domaine depuis l'indépendance de notre canton.

La femme et le Canal de Suez.

Vers la fin de l'année dernière, M. de Lesseps a fait un voyage en Angleterre, en vue d'une entente entre les deux grandes nations voisines, pour l'entreprise d'une seconde voie maritime, à Suez. Partout il a été accueilli avec un empressement et des démonstrations enthousiastes ; et avant de quitter l'Angleterre, il a bien voulu donner une conférence à la *Société nationale française*, à Londres, dont les membres amenèrent avec eux leurs femmes, leurs parents et leurs amis. Jamais la colonie française ne s'était réunie en plus grand nombre. — A l'intention de nos lectrices nous détachons ce spirituel passage du remarquable discours de M. de Lesseps :

« ... Je suis heureux de vous dire que j'ai été reçu partout avec la plus complète sympathie ; mais j'éprouve encore un autre bonheur, celui de vous assurer du succès de ma mission et de la réalisation de mon plus cher désir, qui a toujours été d'amener, entre la France et l'Angleterre, la plus intime union de sentiments dans l'intérêt de la paix et de la prospérité du monde.

Sur l'importante question du Canal de Suez, il y a eu des malentendus des deux parts ; mais j'ai rencontré en Angleterre la plus entière sympathie pour notre œuvre. Les Français, il est vrai, accusent souvent leurs bons amis de rudesse. Mais, s'ils n'ont pas le même tempérament, les deux peuples sont du moins faits pour s'apprécier. Si je puis risquer la comparaison, je dirai que dans cette union des deux peuples, les Français jouent le rôle de la

femme et les Anglais celui de l'homme. (Rires et applaudissements.)

» Et, ma foi, j'avouerai que, pour ma part, je préfère la femme !

» Du reste, la femme a joué dans le canal de Suez un bien plus grand rôle qu'on ne l'imagine, car, en réalité, c'est à une femme que j'en ai emprunté l'idée. Il y a quelques mille ans, le patriarche Abraham était venu rendre visite à un Pharaon de la quatorzième dynastie, au cours d'une famine qui désolait l'Egypte, pour lui amener des troupeaux et lui fournir des grains... Au moment du départ, le Pharaon voulant être galant envers la femme du patriarche, lui demanda ce qu'il pourrait faire pour lui être agréable.

— Eh bien ! lui répondit Sarah, réunis par un canal les deux mers, afin qu'une autre fois les secours, en cas de famine, puissent arriver plus vite et plus facilement à ton peuple ! »

M. de Lesseps joue un si grand rôle dans le monde que les moindres incidents de sa vie ont de l'intérêt. Voici, sur sa jeunesse, un trait assez curieux.

Il faisait ses classes à Louis-le-Grand, où il avait obtenu une demi bourse (remise de la moitié de la pension). Un jour, pendant la récréation, un de ses camarades, très haut perché, lui reprocha cette circonstance :

— Va donc, boursier ! lui dit-il d'un air de mépris. Ferdinand de Lesseps, prenant ces paroles pour une injure, sauta à la gorge de l'insulteur et lui donna une *roulée*. — D'où des pleurs.

En ce moment, comme à point nommé, le père du battu se présentait au parloir afin de voir son fils. Ce visiteur n'était autre que le duc d'Orléans, futur roi des Français.

— Qu'avez-vous donc ? dit-il à son fils. Pourquoi pleurez-vous ?

Le collégien princier raconta alors ce qui venait d'arriver.

— Ferdinand de Lesseps vient de me donner une *poignée* parce que je l'ai appelé boursier.

— Et il a bien fait, mille fois, répondit le futur roi citoyen.

Le duc d'Orléans ne s'arrêta pas là. En manière de réparation, il voulut qu'à dater de ce jour-là, Ferdinand de Lesseps eut une bourse entière, le surplus de sa pension étant payé par sa cassette.

La potabilité de l'eau.

Depuis longtemps notre antique salle de l'Hôtel-de-Ville n'avait entendu un tournoi parlementaire aussi nourri, aussi sérieux, aussi intéressant que celui auquel nous avons assisté les 25 et 28 février. Mais la discussion aurait peut être gagné en clarté si l'on s'était mieux entendu sur certaines qualifications souvent répétées et dont on ne se fait pas une idée exacte. Il eût été à propos de bien définir les mots de salubrité et d'insalubrité, qui ont retenti dans chaque discours. Le mot *potabilité* était du reste préférable ; on aurait alors compris que le

danger d'épidémies ayant, dans l'eau, son point de départ, n'est que relatif, et que la potabilité elle-même offre des degrés.

L'eau potable par excellence, doit être douce, très limpide, incolore, inodore, froide en été, tempérée en hiver, de saveur agréable et de digestion facile; elle doit dissoudre le savon sans donner lieu à un précipité, mais seulement à un léger trouble; enfin, cuire les légumes sans les durcir. Il faut en outre qu'elle contienne en dissolution, de l'azote, de l'oxygène, de l'acide carbonique, en un mot, de l'air; puis une proportion déterminée de bicarbonate de chaux.

Mais de l'eau, encore potable, peut s'éloigner de cette eau type et contenir une faible quantité de matières organiques, du sulfate de chaux, du chlorure de calcium et même du nitrate de chaux. Si ces substances s'y rencontrent en faible proportion, elles n'exercent aucune influence sur la santé; en proportion plus forte, elles nuisent à la digestion, mais ne seront jamais une cause d'épidémies.

Pour se rendre compte du danger que peut offrir une eau destinée à la boisson, il faut se rappeler ce que l'on sait aujourd'hui sur le développement des maladies infectieuses. Il est constaté deux choses, savoir qu'elles ont toujours pour origine l'introduction dans l'organisme d'un petit être de nature végétale, qui s'y multiplie avec une effrayante rapidité, et diffère suivant la maladie à laquelle il donne naissance; ensuite, que ce petit corps, pour se développer, doit rencontrer des conditions déterminées de milieu, en d'autres termes, un liquide réalisant les conditions nécessaires à son évolution.

On sait, en effet que ce petit être, auquel on donne le nom générique de *microbe*, ne peut vivre dans une eau pure, mais qu'il trouve dans une eau renfermant des substances organiques végétales, et surtout animales, le liquide nourricier qui lui convient.

Voici donc où la question devient délicate et où l'on voit qu'il ne faut pas se hâter de conclure de la salubrité d'une eau parce que son usage n'a donné lieu à aucune épidémie; car de l'eau contenant des matières organiques peut donner lieu à des troubles digestifs, mais nullement à une épidémie, si elle ne contient pas de germe.

Ainsi, le fait qu'une eau peut être employée pendant longtemps sans de graves inconvénients, n'est pas une preuve de son innocuité.

Cé que sà lo mi soitâ.

On pàysan, on gratta-papâi et on vilhio cosandâi que quartetâvè mè et mi que ne travaillivè, bevesont on iadzo demi-pot ào cabaret d'avau, et tot ein batollieint ein djaseint, sè desont que c'étâi bin eimbèteint d'être pourro et désiravont ti trâi d'avâi prâo dzaunets po ne pas être d'obedzi dè tant s'escormartsi dè travailli.

— Se cein ne cotâvè què dè désirâ, on sarâi vito conteint, dese lo pàysan, et on sarâi binstout prâo retso.

— Eh bin, se repond lo gratta-papâi, essiyeint-

vâi dè désirâ tsacon oquiè po savâi lo quin sarâi lo pe retso dâi trâi.

— Por mè, fe lo pàysan, voudre avâi lè gros bào ào syndiquo, que ti lè pâi dè cliào dou bào séyont dâi z'âolhiès qu'aussont étâ usâiès à tsavon po càodrè dâi sa dè dix quartérons et que cliào sa séyont ti plieins dè bio fromeint que m'appartignè.

— Mè, fe lo gratta-papâi, voudre que tota l'édhie dâo lè sè séyè tchandjà ein eintse, et que tota ell'eintse aussè se. vi, tant qu'à la derrâire gotta, à écrire dâi beliets dè banqua dè millè francs, et que ti cliào beliets séyont min.

— Et vo, se ffront ào pequa-pronma, que n'avâi onco rein dè?

— Eh bin, mè, se repond lo tailleu, yé voudre que vo z'aussi tsacon cein que vo désirâ, et pi après que vo crévèyi ti dou et que séyo voutre n'héritier.

Protiuren et dentistre.

Djan à Marc et Louis à Samin, étiont z'u on dzo dè martsi pè Lozena, menâ dâi truffès, et quand l'eurent tot veindu, l'alliront fèrè cauquiès coumechons pè la vela. Ein passeint pè clia novalla tserrière tot proutso dè Pinpinet, iò lâi a on marchand dè làivro qu'a adé sè grantès fenètrès plieinnès dè potrés, que dâi iadzo on lâi vâi dâi fennès totès pelietès qu'ont z'âo z'u étâ fêtes pè ion dè Tsevelhy, Louis à Samin s'arretâ dévânt onna porta drâi découtè, iò y'avâi 'na demi-doanna dè totès petitès z'einseignès clioulâiès contrè la pierre dè taille qu'est tot ein molasse, et s'amusâvè à lè liairè.

— Dépatse-tè, lâi fe Djan à Marc, qu'allâvè adé sein s'arretâ. Que diabe vâo-tou t'amusâ à fotemassi dévânt totè lè boutequès.

— Oh! n'est pas onna boutequa, repond Louis, pisque lâi a su la porta: Cornut dentistre, et Miâont protiareu.

— Oh bin, vins pi. se fe Djan ein droblieint lo pas, et ne resteint pas mè perquie, kâ quand bin on n'est pas à noce, quand on a mau âi deints, y'âmo onco mi être tenu pè lè pincès d'on dentistre què pè la plionma d'on protiareu.

CHEZ MON FUTUR

I

Vite! vite! Je vais être en retard. Tout est-il prêt? Récapitulons: Voici le registre des donataires, le registre des pauvres secourus au domicile ou chez les dames patronesses, le carton de correspondance, le projet de rapport sur l'exercice annuel, le registre *divers*, le répertoire...

— Madame la marquise désire t-elle que je fasse transporter tout cela dans la calèche?

— Evidemment, comme d'habitude. Vous ne supposez sans doute pas que je vais descendre avec un chargement pareil sous le bras. Eh bien! où allez-vous? Ne vous éloignez donc pas. Ursule, sonnez. Vous voyez bien que j'ai encore besoin de vous.

La femme de chambre sonna, donna ses ordres, et deux domestiques enlevèrent rapidement tout ce qui était préparé pour être emporté, registres et paperasses.